

ECONOMIES D'ENERGIE
FAISONS VITE
ÇA CHAUFFE

Des transports moins gourmands
et moins polluants,

se déplacer malin



LES TRANSPORTS

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Des transports moins gourmands et moins polluants, se déplacer malin

SOMMAIRE

- Des impacts forts, des enjeux majeurs, les transports 3
- Des modes pour tous les goûts 4
- Panacher les modes selon les activités 11
- Savoir où on va, comparer les modes 18
- Quel usage pour la voiture ? 20
- En savoir plus pour aller plus loin 22
- En résumé 23
- L'ADEME 24

GLOSSAIRE

Autopartage et covoiturage : modes solidaires d'utilisation de la voiture individuelle fondés sur le partage de celle-ci, soit pour un temps donné, dans le cadre d'un groupe d'autopartage, soit pour un trajet donné en covoiturage (voiture personnelle utilisée entre voisins, collègues, etc. , avec partage des frais).

Biocarburants : fabriqués à partir de végétaux (colza, betterave, canne à sucre, etc.), ils peuvent remplacer l'essence ou le gazole. Ils sont déjà utilisés en mélange dans les carburants issus du pétrole. Leur utilisation permet de diminuer les émissions de CO₂ et de certains polluants.

Carapatte et caracycle : bus pédestre et bus cycliste. Modes de ramassage scolaire, encadrés par les parents, visant à limiter l'usage de la voiture et à sécuriser les trajets domicile-école réalisés à pied ou à vélo.

CO₂ : dioxyde de carbone. Issu de la combustion des combustibles fossiles, c'est l'un des principaux responsables de l'accroissement de l'effet de serre et des changements climatiques constatés depuis quelques années. En France, en 2008, 36 % des rejets de CO₂ provenaient des transports (source : CITEPA).

Écomobilité : mise en place et utilisation des modes de transport limitant les pollutions et les émissions de gaz à effet de serre : marche, vélo, transports en commun (train, tramway, bus), covoiturage, autopartage, etc.

PDE : Plan de Déplacements Entreprise. Ensemble de mesures destinées à optimiser les déplacements liés aux activités d'une entreprise en favorisant notamment d'autres modes de transport que la voiture individuelle.

Pollution automobile : responsable de la dégradation de la qualité de l'air, surtout dans les villes, elle est impliquée dans de nombreux problèmes de santé publique : maladies respiratoires, migraines, irritations, cancers, etc. Les principaux polluants automobiles sont le monoxyde de carbone (CO), les oxydes d'azote (NOx), les hydrocarbures imbrûlés (HC) et les particules émises par les moteurs Diesel.

Transports doux ou actifs : modes de transport utilisant l'énergie humaine (marche à pied, vélo, roller, etc.).

des impacts forts, des enjeux majeurs, les transports

Pollution de l'air, émissions de gaz à effet de serre, consommation de carburant et d'espace (stationnement, etc.), embouteillages, bruit, coût financier : nous sommes de plus en plus conscients des impacts des transports. Leurs nuisances dégradent nos conditions de vie et notre santé, mais nous trouvons difficile de nous passer de notre voiture.

Et pourtant... les alternatives existent. Nous avons à notre disposition toute une palette de nouveaux modes de déplacement, de nouvelles pratiques ou tout simplement des moyens déjà éprouvés, remis au goût du jour. Le recours à d'autres modes que la voiture va continuer à s'amplifier car il est impératif de diminuer les impacts des transports sur notre environnement.

Changer nos comportements est urgent et nécessaire. En combinant différentes façons de se déplacer, un vaste choix s'ouvre à nous. Diminuer notre dépendance à la voiture particulière, c'est plus de liberté, moins de dépenses et moins de nuisances.

Pour répondre à ces enjeux, les Pouvoirs publics mettent en œuvre une politique des transports volontariste. À l'issue du Grenelle de l'Environnement, de nouveaux chantiers sont sur les rails et de nouveaux projets sont à l'étude : création de nouvelles lignes de bus et de tramway, renforcement de l'intermodalité (TER, parkings-relais, vélo, bus), mise en place de tickets uniques agglomération-région pour les transports en commun, définition de schémas de transports collectifs pour les DOM-TOM, etc.

→ pour en savoir plus, consultez le dossier de presse
«**Mobilité durable : les solutions pour demain**» sur
www.ademe.fr, rubrique « Espace Presse » puis « Communiqués »

des modes pour tous les goûts

Se contenter du tout-voiture, est-ce bien raisonnable ? D'autres modes de locomotion nous permettent de nous déplacer facilement, en faisant des économies et en diminuant nos impacts sur notre environnement. Alors, marche, vélo, bus, train, autopartage, etc. ? Le choix est vaste, à nous de jouer !

Une énergie toute personnelle

La première façon de se déplacer, c'est d'utiliser ses propres ressources et son énergie pour le faire. La marche à pied et le vélo, c'est bon pour la santé, bon pour l'environnement,... et plutôt rapide, sur de courtes distances !

■ La marche à pied

C'est LE mode de **transport universel**. Il ne nécessite **pas de place de parking**. Il ne nous met **pas en retard**. Il est **gratuit**, bon pour le **mental**, le **cœur**, les **jambes**, les **artères**...

Les centres-ville sont de plus en plus nombreux à comporter des zones piétonnières : on y circule en sécurité à pied, que ce soit pour les traverser ou y flâner en toute tranquillité



Sur de petites distances, la marche est **performante**, là où une voiture ne l'est pas : moteur froid, elle pollue davantage et s'use plus vite. Les courts trajets ne lui conviennent vraiment pas !



Quelques chiffres...

Il faut à peine **1/4 d'heure** pour faire **1 km** à pied et, en ville, **1/4 des trajets** voiture font **moins d'1 km**.

30 mn de marche rapide par jour améliorent votre santé

■ Le vélo

Rapide, non-polluant, pas cher et sportif, le vélo a beaucoup de qualités ! Sur des distances inférieures à 6 km, c'est lui qui va **le plus vite** en ville.

Comme la marche à pied, il nous **maintient en forme**, ne nous met **pas en retard** et nous permet une moindre exposition à la pollution que dans un espace confiné comme l'habitacle de la voiture.

Économique à l'achat, il l'est aussi à l'usage. Il ne prend pas beaucoup de place et demande des investissements publics ou collectifs modestes : pistes cyclables, locaux à vélo dans les immeubles, parkings à vélo.

Il convient pour les cyclistes de respecter les règles du **code de la route** et **l'espace réservé aux piétons** pour que tous circulent en sécurité.

Il existe maintenant des **vélos à assistance électrique** qui permettent de réduire l'effort physique. Le **scooter électrique** est un compromis entre deux-roues motorisé et pollution limitée.

*Il faut tenir son vélo à la main sur les trottoirs car il est interdit d'y rouler, sauf si une piste cyclable y est matérialisée (les enfants **de moins de 8 ans** ont le droit de circuler à vélo sur les trottoirs).*



Quelques chiffres...

Il faut à peine **1/4 d'heure** pour faire **3 km** à vélo et un trajet en voiture sur deux fait **moins de 3 km**.

10 km de vélo tous les jours évitent le rejet, par l'usage d'une voiture, de **700 kg** de CO₂ par an.

1 place de stationnement voiture, c'est **10** places de stationnement vélo.

Voyager en commun

Les transports en commun existent en ville et en milieu rural. Ils permettent de parcourir de longues distances. Bus, cars, trams, métro, trains : on peut y lire, y discuter, y dormir et éviter le stress de la conduite. Ils sont toujours moins chers qu'une voiture. De plus, des tarifs intéressants sous forme d'abonnements sont proposés à ceux qui les utilisent régulièrement. Les transports en commun se modernisent et s'adaptent à nos besoins, profitons-en.

■ Bus urbains et cars interurbains

- Ils sont présents partout, en ville comme à la campagne. Les centres-villes et les banlieues sont souvent bien desservis. Les bus circulent maintenant fréquemment sur des **voies réservées** (ou site propre) qui leur permettent plus de rapidité et de ponctualité.



Dans ces transports publics, on consomme **moins d'énergie** et on rejette **moins de CO₂** qu'en voiture. C'est encore plus vrai dans ceux qui fonctionnent aux biocarburants (diester, etc.), au GPL (gaz de pétrole liquéfié), au GNV (gaz naturel véhicule) ou à l'électricité.



Quelques chiffres...

1 bus peut transporter en passagers l'équivalent de 40 à 50 voitures.

Pour un même trajet, on consomme en bus **40 % d'énergie en moins** et on émet **35 % de CO₂ en moins** qu'en voiture.

- Certaines villes ou zones rurales se dotent de services de **transport à la demande**. C'est un système simple : un coup de fil pour réserver, un horaire fixé en fonction des demandes et un minibus prend en charge les usagers à un point de rendez-vous donné, pour les déposer par exemple à une station bien desservie par les transports urbains ou dans une zone commerciale.

Ce type de transport public est bien adapté aux **zones rurales** et aux **quartiers peu densément peuplés**. Il permet de répondre aux besoins des habitants tout en évitant la circulation de bus presque vides. Des informations sur ce type de service sont disponibles **en mairie**.

■ Tramway et métro

Ces transports urbains **très performants** offrent des avantages majeurs : ils ne polluent pas là où ils circulent et émettent peu de CO₂. Leur capacité est importante et ils s'affranchissent des aléas de la circulation. Mais ils n'existent pas dans toutes les villes et leur mise en place est coûteuse.



Quelques chiffres...

Une rame de **tramway** transporte à peu près l'équivalent en passagers de **170 voitures**.

Un passager du **métro** consomme environ **14 fois moins** d'énergie qu'en utilisant sa voiture.

■ Train

Il permet, depuis la gare la plus proche, de gagner la ville voisine... ou Moscou ! Train express régional (TER), à grande vitesse (TGV) ou ligne internationale, pour **aller travailler**, visiter la famille ou **partir en vacances**, ses usages sont multiples.



De **nombreux tarifs** sont disponibles, selon l'usage, la fréquence des déplacements, l'âge du voyageur, etc.

Pour de longues distances, le train est le moyen de transport **le moins énergivore et le moins polluant**.



Quelques chiffres...

Entre Marseille et Paris, le passager d'un TGV émet en 2009 **10 kg de CO₂**, celui d'un avion **115 kg de CO₂**.

La voiture à plusieurs, c'est plus convivial !

Il arrive que ni la marche, ni le vélo, ni les transports publics ne fassent l'affaire. Si l'usage d'une voiture particulière est nécessaire, pourquoi ne pas la **partager** avec d'autres personnes dans le même cas ?

Une voiture à plusieurs, c'est moins de frais, moins de nuisances, moins de circulation et plus de convivialité ! Différentes solutions sont à la disposition des **conducteurs solidaires**.

■ **l'autopartage : une voiture pour plusieurs dans un lieu donné**

L'autopartage ? Une solution pour avoir à disposition un véhicule, **disponible** immédiatement **24 heures sur 24 et 7 jours sur 7**, pour une **courte durée** : de une heure à une journée, en règle générale. Il suffit pour cela de **s'inscrire** dans un groupement d'autopartage, de **réserver** par téléphone ou internet, de **recupérer** le moment venu une voiture dans un des points de stationnement prévus (des parkings publics d'accès facile répartis dans la ville) et de l'y **déposer** après usage.

- Ce service, surtout urbain, est **facile à utiliser**, aussi bien pour un particulier que pour une entreprise. L'abonné se sert d'une voiture quand il ne peut prendre un autre mode de transport : c'est moins de kilomètres parcourus, moins de voitures en circulation et en stationnement, moins de pollution, etc. Cela peut éviter de posséder deux voitures... ou même une seule !

- Son coût est minimum : l'utilisateur paye une **inscription**, un **abonnement mensuel** et un **prix d'utilisation**, en fonction du kilométrage et du temps de réservation. Il s'affranchit du souci d'entretenir une voiture, de l'assurer, de lui trouver une place de stationnement ...
- L'idée commence à avoir du succès : le service est disponible dans plus d'une vingtaine de villes françaises.



Une idée du coût ?

À l'inscription : de 40 à 50 € et une caution.

Pour l'abonnement : de 10 à 15 € par mois.

À l'usage : selon le type de voiture, environ 2 € par heure et 0,35 € par kilomètre, carburant inclus.

■ le covoiturage : une voiture à plusieurs sur un parcours donné

- Comment ne pas remarquer, dans les embouteillages ou ailleurs, que la plupart des voitures ne sont occupées que par une seule personne ?

Ce constat a amené de nombreux particuliers à se **regrouper pour partager leur véhicule et les dépenses** sur un trajet commun, avec des voisins pour faire des courses, des copains pour aller à la fac, des collègues pour aller au travail... ou simplement des gens avec qui on partage une destination.

Cette solution est valable aussi bien en ville qu'à la campagne, il suffit de s'organiser pour faire **circuler**

l'information, les propositions des uns ou les demandes des autres.

Le résultat ? **Moins de frais** pour le conducteur, **moins de voitures** en circulation, **moins de nuisances** liées aux transports et un **renforcement des liens** entre collègues, voisins, etc. !



De nombreux **sites internet** relaient les associations en regroupant offres et demandes. Ils proposent souvent une évaluation du coût du trajet. Un service de covoiturage peut aussi s'organiser dans une université, une administration, une entreprise, etc.

La voiture partagée dans les faits

- **Des enquêtes sur le covoiturage**

91 % (87 % en 2007) des français interrogés déclarent connaître le covoiturage et **26 %** l'ont déjà pratiqué.

94 % des personnes interrogées pratiquant le covoiturage le font pour des raisons financières¹ (à titre d'exemple, sur un trajet de 30 km effectué chaque jour, le covoiturage permet d'économiser **1 760 € par an et par personne**).

- **Le covoiturage s'installe**

On estime que **3 millions** de personnes pratiquent le covoiturage en France. Il existe plus de **200 services** de covoiturage organisé.

- **Location de voiture et covoiturage**

Certaines entreprises de location de voiture mettent en relation leurs clients et des sites internet de covoiturage et/ou proposent des tarifs préférentiels à leurs clients qui covoiturent.

¹ Enquête MAIF 2009

Transports et politiques publiques

La promotion des modes de transport alternatifs apparaît de plus en plus dans la législation et les choix d'aménagement du territoire.

Des dispositions légales encadrent la mobilité et favorisent le développement des « transports doux » :

- **LOTI** (loi d'orientation des transports intérieurs), qui définit entre autres les PDU (plans de déplacement urbain),
- **LAURE** (loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie), qui rend obligatoire la surveillance de la qualité de l'air,
- **loi SRU** (solidarité et renouvellement urbains), qui permet une meilleure coordination des autorités organisatrices des transports.

panacher les modes selon les activités

Nous sommes mobiles, devenons éco-mobiles ! Explorons tous les modes de transports à notre disposition dans notre région, notre ville.

Combinons-les pour concilier économies d'énergie et d'argent, liberté de déplacements et souci de l'environnement et de la santé.

L'intermodalité : faire son menu-transports

Pour limiter l'usage de la voiture, nous pouvons la laisser dès que d'autres modes de transports sont possibles et que le passage de l'un à l'autre est facile et pratique. Sachons les combiner et élaborer des solutions simples qui nous libèrent du « tout-auto » !

■ Le vélo, compagnon des transports en commun

- Il existe dans certaines villes des « **vélostations** », souvent à proximité des gares, qui gardent, louent et parfois réparent et entretiennent les vélos.
- À Lyon, à Aix-en-Provence, à Paris... les **services Vélo'v, V'Hello, Vélib'**... mettent à disposition des vélos 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. On loue un vélo dans une station, on l'utilise et on le redépose à toute autre station du réseau. À combiner avec la marche, le métro, le bus, le tram, le train ! Actuellement, d'autres villes ont mis ou mettent ce système en place.
- Le vélo comme **bagage accompagné dans le TGV et les trains grandes lignes**, c'est possible (avec réservation). Dans la plupart des **TER**, vous pouvez monter directement avec votre vélo. Renseignez-vous sur les trains qui offrent ce type de service.

➔ pour en savoir plus, consultez les sites (liste non exhaustive)
www.ademe.fr/transports
www.fubicy.org
www.villes-cyclables.org

■ La voiture et quelques associés



- L'usage et le stationnement de la voiture en ville sont de plus en plus difficiles et nuisants. Les **parcs-relais** offrent un stationnement facile en périphérie. Ils sont aménagés près de stations de **transports publics** reliés directement

au centre-ville. Ils sont souvent **gratuits** pour les utilisateurs des transports en commun et leur sont en général réservés.

- Certains parkings de centre-ville **prêtent ou louent des vélos**. Cela évite de perdre son temps à circuler dans des rues souvent encombrées et à s'y garer. C'est aussi une économie de carburant, moins de voitures et moins de pollution.

Une nouvelle profession : conseil en mobilité

Dans toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants, le CeM a pour rôle de faire le lien entre les acteurs concernés par la problématique des déplacements.

En identifiant les dysfonctionnement et les incohérences dans la gestion des déplacements, il alerte les responsables concernés et les accompagne dans la recherche de solutions de mobilité consensuelles et novatrices.

Voiture et travail, une liaison fatale ?

■ Un constat à corriger d'urgence

- Les trajets domicile-travail représentent une part importante des déplacements individuels. **75 %** d'entre eux se font en voiture. Le conducteur est très souvent **seul à bord**.

Les **conséquences** sont désastreuses : embouteillages, pics de pollution, accidents, perte de temps et retards, stress, stationnement difficile, sans parler de ce que cela coûte. Alors, la voiture est-elle le meilleur mode de transport pour aller travailler ?

- Les alternatives personnelles ou collectives sont moins onéreuses que l'emploi d'une voiture particulière.

On peut utiliser un **vélo**, surtout s'il existe des pistes cyclables ou des vélostations à proximité du lieu de travail.

On peut aussi prendre les **transports en commun**, avec des tarifs d'abonnement intéressants. Une partie de leur coût est souvent pris en charge par l'employeur.

En **combinant** voiture, marche, vélo, transports en commun, en utilisant les parcs-relais, pourquoi ne pas créer une solution personnelle, adaptée aux besoins et à l'offre locale de transports ?



Des initiatives pratiques

Une importante société de la région grenobloise met à disposition des salariés les services d'un professionnel pour réaliser de petites réparations sur le vélo qu'ils utilisent pour venir travailler.

Le **covoiturage** entre collègues ? Une solution conviviale qui permet de faire des économies d'argent et d'énergie !

On peut profiter d'un changement important de situation pour diminuer l'impact des déplacements professionnels : travailler chez soi en optant pour le **télétravail**, choisir un **nouveau domicile** près de son emploi ou d'une ligne de transports publics, etc.

■ Les Plans de Déplacements Entreprise ou PDE, une approche active pour les déplacements liés au travail

La mise en place d'un PDE permet à une entreprise d'**organiser** et de **rationaliser** les **trajets domicile-travail** et les **autres déplacements professionnels**. Il intéresse les salariés, mais aussi les fournisseurs, les clients, les stagiaires ou les visiteurs de l'entreprise.

Des **solutions alternatives** à la voiture individuelle (marche, vélo, transports collectifs, covoiturage...) ou au déplacement lui-même (télétravail...) sont mises en avant.

Tout le monde y trouve son avantage :

- les **salariés** réduisent leur budget transports et sont moins stressés. La palette des choix pour se déplacer s'élargit,



Des PDE pour des situations diverses

Institut Gustave Roussy de Villejuif : cet hôpital souffre d'engorgement chronique de ses parkings. Le PDE a permis de mettre en place une **navette de liaison** avec le métro et le RER, un système de **covoiturage** et un **point info-transport** pour les salariés et les visiteurs, ce qui les incite à moins employer leur voiture personnelle.

CEA de Grenoble. Sur ce vaste site, les déplacements externes et internes ont été pris en compte par le PDE : extension de **2 lignes de bus**, prise en charge par l'entreprise d'une partie des **frais d'abonnement** aux transports publics, création d'un **espace piétonnier**, d'une **navette** et d'une flotte de **350 vélos** dans l'enceinte du site.

- l'**entreprise** optimise les coûts liés aux transports, améliore l'accessibilité de son site et valorise son image,
- la **collectivité** profite de la réduction des encombrements, de celle de la pollution et des émissions de gaz à effet de serre, de l'amélioration de la sécurité routière et de celle des conditions de vie en ville.

 pour en savoir plus, consultez www.plan-deplacements.fr

Bouger pour l'école : l'écomobilité scolaire

Faire bouger les enfants est un plus pour leur **santé**. Les établissements scolaires sont le plus souvent proches de leur domicile, alors pourquoi ne pas les inciter à y aller **à pied** ou **à vélo** ?

Des dispositifs (Carapatte®, Caracycle®, PDES) existent qui **réduisent la circulation** aux abords des écoles, y **améliorent la sécurité** et y réduisent les encombrements. En s'organisant (parents, écoles, associations, mairies), ces démarches créent **convivialité** et cohésion sociale !

■ Carapatte® et Caracycle®, des « bus » pédestres et cyclistes

Ces dispositifs consistent à **accompagner un groupe d'enfants**, à pied ou à vélo, sur le trajet domicile-école ou collège.



Des bénévoles (parents d'élève en général) ouvrent et ferment la caravane, qui suit un **trajet** bien défini avec des **arrêts** desservis à **horaires** fixes, comme une ligne de bus.

Parents, mairie, associations, écoles peuvent être à l'origine de la démarche (voir encadré ci-dessous « *Comment agir ?* »).

■ Le PDES

Le **Plan de Déplacements Établissements Scolaires** est mis en place en partenariat entre les collectivités locales, l'éducation nationale et les parents d'élèves.

Les mesures qu'il préconise visent à **organiser** et **rationnaliser** les déplacements entre le domicile et les écoles, collèges et lycées et les autres déplacements scolaires.

Le PDES développe une **pratique sportive** citoyenne et sensibilise enfants et parents à une **prise en compte simple et quotidienne de l'environnement**.

Comment agir ?

Pour organiser un bus pédestre ou cycliste, on peut contacter les délégations régionales de l'ADEME, qui accompagnent les organisateurs dans leurs démarches.

Les adresses des délégations sont disponibles sur le site de l'ADEME (www.ademe.fr/regions).

L'opération internationale « **Marchons vers l'école** » a lieu tous les ans au mois d'octobre. Elle encourage la marche à pied et la pratique du vélo des écoliers. Elle permet aussi la mise en place de dispositifs tels que Carapatte®, Caracycle® ou PDES).



Des achats sans stress

Se déplacer systématiquement en voiture pour faire ses achats dans une grande surface lointaine et bondée, c'est fréquent, répétitif et coûteux. Y réfléchir ne coûte rien : il est possible de s'organiser pour changer ses habitudes et de trouver des solutions plus économiques et moins nuisantes.

■ Moins de déplacements

- Le **marché**, les **commerçants de proximité**, le **petit maraîcher du coin** : on s'y rend à pied ou à vélo. Il faut s'équiper d'un caddie ou d'un panier à fixer sur le vélo.



- À la campagne, il existe encore des **tournées de commerçants itinérants** : c'est un bon lieu de rencontre et d'échanges entre voisins.
- De nombreux magasins et de plus en plus de producteurs « bio » assurent des **livraisons** après **commande téléphonique** ou par **internet** : on peut se faire livrer chez soi ou sur son lieu de travail.

■ Des transports mieux utilisés

Si le déplacement en voiture paraît indispensable, il est peut-être possible d'en faire profiter un voisin, une amie, une personne âgée. Le covoiturage pour les courses, c'est possible !



Quelques chiffres...

Faire ses courses chaque semaine au supermarché à 10 km de chez soi, c'est 1 000 km parcourus par an.

Cela coûte en carburant 150 € environ et rejette 200 kg de CO₂ dans l'atmosphère.

Pour les loisirs, moins de tracas

■ Pour aller loin, prenons le train

Le train est un mode de transport **peu polluant**. Pour de longues distances, il est idéal et **très efficace** sur le plan énergétique. Pour les salariés, il est possible de bénéficier, une fois par an, d'un billet de congé annuel à **tarif réduit** pour un aller-retour.

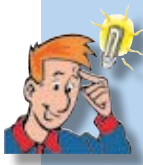
À combiner pour les vacances : **trajet en train** et voiture (voiture louée sur place ou voiture personnelle acheminée par le train), **trajet en train** et vélo (souvent accepté comme bagage accompagné).



*pour en savoir plus, consultez le site
www.voyages-sncf.com/guide/autotrain/*

■ Sur place, l'écomobilité ludique

Profitons des vacances pour user et abuser de la marche, du vélo, pour parfaire notre technique du roller ou de la trottinette et pour nous maintenir en forme !



Voies vertes et véloroutes pour découvrir une région

Les **voies vertes** sont des aménagements réservés aux transports non-motorisés qui mettent à l'abri de la circulation les amateurs de balades paisibles.

Les **véloroutes** sont des itinéraires cyclables balisés empruntant des routes tranquilles (consulter le site www.af3v.org/).

■ Recherche à partager kilomètres pour se faire des amis

Le **covoiturage**, ce n'est pas que pour aller travailler. Les sites qui y sont consacrés proposent des « petites annonces », offres ou demandes pour des destinations multiples. À consulter avant de partir en vacances... ou pour organiser son week-end !

■ La voiture quand même, mais autrement !

Les vacances peuvent être un moment privilégié pour réapprendre à conduire autrement : plus doucement, moins vite, sans stress et sans agressivité. L'« écoconduite » peut ainsi faire économiser jusqu'à **40 %** de carburant.

savoir où on va, comparer les modes

Le meilleur moyen pour connaître les avantages d'une solution alternative à la voiture, c'est d'en chiffrer l'usage. Plusieurs outils sont disponibles sur le site de l'ADEME :



- la **calculette éco-déplacements** permet, **pour des déplacements quotidiens courts**, de comparer deux modes de transports et leur coût annuel en terme financier, d'effet de serre et de consommation de carburant : www.ademe.fr/calculette-eco-deplacements ;
- le **comparateur éco-déplacements** permet de comparer, **sur toutes les distances**, les principaux modes de transports en terme d'effet de serre et de consommation de carburant : www.ademe.fr/eco-comparateur



quel usage pour la voiture ?

Et la voiture, dans tout cela ? Elle reste un moyen de transport pratique et apprécié, parfois indispensable. Il est cependant utile de savoir estimer son coût réel, tant en termes financier qu'écologique.

Une voiture, combien ça coûte ?

La voiture est, pour un ménage, un **gros investissement**. Mais son prix d'achat est loin de représenter toutes les dépenses qu'elle suscite.

- L'augmentation du **prix des carburants pétroliers** s'accélère. La ressource n'étant pas inépuisable, cette tendance ne peut que s'accroître.
- À l'achat de la voiture et des carburants, il faut ajouter les coûts d'assurance, de carte grise, d'entretien, de contrôle technique, de péages, de stationnement, de dépréciation du véhicule, etc.

On peut estimer le coût annuel d'une petite voiture à essence à **6 150 €** environ, d'une voiture Diesel moyenne à **5 500 €** et d'un monospace Diesel à près de **7 950 €¹**.

- Une **deuxième voiture** est-elle vraiment nécessaire ? Le rapport entre son coût et le service qu'elle rend est-il intéressant ? Des solutions alternatives existent : autopartage, transports en commun, location pour partir en vacances, deux-roues motorisé ou pas, etc.

➔ Pour savoir comment se débarrasser d'un véhicule hors d'usage (VHU), consultez le guide de l'ADEME « **la voiture** » et le site internet « **www.recyclermavoiture.fr** ».

¹ sur la base de 15 000 km parcourus par an ; source : Consommations conventionnelles de carburant et émissions de gaz carbonique des véhicules particuliers vendus en France, ADEME 2010.

Mieux la conduire, moins l'utiliser

S'en passer n'est pas toujours possible. Moins l'utiliser est très facilement réalisable. Mieux l'utiliser est indispensable !

La réforme du permis de conduire intègre les objectifs du Grenelle Environnement pour l'éducation routière. Les épreuves de l'examen du permis de conduire **comportent maintenant un volet « éco-conduite »**.

■ Minimiser la consommation

L'évolution du prix des carburants est une incitation efficace à consommer moins. C'est en plus nécessaire pour réduire les nuisances des transports. Adopter des principes d'«éco-conduite» permet des économies de carburant non négligeables :

- utiliser une **petite voiture** ou du moins d'une taille adaptée aux besoins. Plus une voiture est puissante et lourde, plus elle consomme. Ainsi, en ville, la surconsommation d'un 4x4 est en moyenne de 3,6 litres de plus aux 100 kilomètres ;
- faire **entretenir régulièrement** sa voiture et faire **vérifier la pression des pneus** ;
- **conduire «patte de velours»** : changer de vitesse à bas régime, utiliser un régime moteur le plus bas possible, conduire sans agressivité, pas trop vite et à vitesse régulière, anticiper le trafic. C'est moins de consommation, moins de stress et plus de sécurité ;
- se servir **modérément** de la **climatisation**. Quand elle marche, elle provoque une surconsommation (de 1 à 7 % suivant les climats, les véhicules et les usages) et les fluides frigorigènes du système de climatisation sont de puissants gaz à effet de serre.

■ L'utiliser à bon escient

Pour de courts trajets, la marche à pied ou le vélo sont bien préférables et souvent plus performants. De plus, sur ces petites distances, le **moteur froid** consomme, pollue et s'use davantage.

➔ pour en savoir plus, consultez le guide de l'ADEME «**la voiture**» et le site internet de l'ADEME
www.ecocitoyens.ademe.fr/mes-deplacements

en savoir plus pour aller plus loin

Des campagnes de mobilisation et de sensibilisation

La **Semaine européenne de la mobilité**, déclinée en France sous l'appellation « **Semaine de la mobilité et de la sécurité routière. Bougez autrement** », est organisée chaque année du 16 au 22 septembre. Elle valorise de nombreux acteurs sur tout le territoire. C'est une opération coordonnée par le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer et la Sécurité routière en partenariat avec l'ADEME, le Gie Objectif transport public, la Fédération française des usagers de la bicyclette et le Club des villes et territoires cyclables.

➔ pour en savoir plus, consultez les sites :
www.bougezautrement.gouv.fr
www.ademe.fr/manifestations
www.objectiftransportpublic.com

Chaque première semaine d'octobre, « **Marchons vers l'école** » sensibilise parents et enfants à la pratique de la marche et du vélo pour aller à l'école.

➔ pour en savoir plus, consultez le site :
www.iwalktoschool.org

D'autres sites à consulter

➔ pour en savoir plus, consultez les sites (liste non exhaustive) :
www.ademe.fr, « Exemples à suivre » dans les rubriques « Transports », « Particuliers », « Médiathèque »,
www.tousavelo.com et www.fubicy.org, pour tout savoir sur le vélo, en ville et ailleurs,
www.plan-deplacements.fr, pour en savoir plus sur les PDE et PDES,
www.franceautopartage.com, pour se familiariser avec la voiture partagée,
www.itransports.fr, site de cartes et plans des transports,
www.fnaut.asso.fr, site de la fédération des usagers des transports publics.

en résumé...

■ Les transports, et tout particulièrement ceux des particuliers, sont devenus un enjeu majeur en terme d'environnement, de consommation énergétique, de santé publique et d'aménagement du territoire. Ils sont le premier facteur d'effet de serre en France.

■ Transports doux, transports en commun, utilisation différente de la voiture : les solutions existent pour polluer moins, émettre moins de gaz à effet de serre et dépenser moins quand on se déplace. Les modes «doux» sont en plus bénéfiques pour la santé !

■ Combiner tous les moyens de transport dont nous disposons nous permet de composer nos trajets «à la carte» : cela accroît notre liberté en diminuant notre dépendance à la voiture.

➔ **Vous pouvez retrouver** le contenu de ce guide sur le site : ecocitoyens.ademe.fr/tous-les-guides

Crédits

Photos : P. Renaud/ADEME p.4 ; R. Bourguet/ADEME p.6 et 12 ; O. Sébart/ADEME p.14 .
Illustrations : Francis Macard ; 3xplus p.18-19.

L'ADEME

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

www.ademe.fr



Pour des conseils pratiques et gratuits sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables, contactez les Espaces **INFO → ÉNERGIE**, un réseau de spécialistes à votre service.

Trouvez le plus proche de chez vous en appelant le n° Azur (valable en France métropolitaine, prix d'un appel local) :

0 810 060 050

Ce guide vous est fourni par :



Siège social : 20, avenue du Grésillé
BP 90406 - 49004 ANGERS cedex 01

